

BIBLIOTHÈQUE

Trois grandes pistes pour développer les tiers-lieux en médiathèque

Un groupe de bibliothécaires a réfléchi sur plusieurs mois au concept de tiers-lieu, recherché par de plus en plus de médiathèques. Tour des propositions concrètes adressées aux bibliothécaires, aux élus, aux écoles, au ministère de la Culture et aux autres communautés qui développent ces espaces d'échanges.



LE NOUVEAU TIERS-LIEU DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES, SITUÉ DANS LA BU SCIENCES, EST INAUGURÉ LE 22 MARS 2022. - PHOTO UNIVERSITÉ DE NANTES

Par **Fanny Guyomard**,
le 19.09.2022

C'est un concept à la mode dans les médiathèques : le tiers-lieu, à un lieu de rencontres et de convivialité où l'utilisateur participe à la vie collective de la bibliothèque. "Le tiers-lieu est remarquable pour toucher de nouveaux publics, mais il peut être mal compris. Par exemple, il ne s'agit pas seulement de créer des espaces confortables : c'est la dynamique

humaine qui est au cœur, et le confort des lieux vient l'accompagner, avance Mathilde Servet, coordinatrice du groupe "médiathèques" au **Conseil national des tiers-lieux**.

Avec quarante professionnels du monde des bibliothèques (**Sophie Bobet, Hélène Deleuze, William Jouve, Annie Le Guern-Porchet...**), ils ont publié une feuille de route pour définir les tiers-lieu et donner des outils pour accompagner les médiathèques dans cette démarche.

1) Faire voir et comprendre le concepts de tiers-lieu

Capsules vidéo et podcasts présentant des initiatives, boîte à outils en ligne avec des contenus libres de droits, visites de tiers-lieu, création d'un festival "3L"... L'objectif est de donner des exemples inspirants aux médiathèques, mais aussi de convaincre les élus municipaux, parfois frileux par l'idée de "lâcher du pouvoir aux usagers".

L'étape suivante est d'intégrer de nouveaux métiers dans le registre des métiers des bibliothèques, tel que "facilitateur", celui qui anime la communauté. Et d'associer l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et le ministère de la Culture pour prendre en compte les mètres carrés autres que "lieux du livre" pour calculer le montant des subventions.

2) Accompagner le changement de posture et de compétences

C'est la base : intégrer un module tiers-lieux aux formations des bibliothécaires : Université, CRFCB, CNED, Bibliothèques départementales, ABF... Sans oublier le CNFPT, l'ENSSIB et l'INET.

3) Relier les communautés entre elles

Enfin, les professionnels du terrain tâcheront d'entrer en contact avec les communautés tiers-lieux existantes dans des rayons de 5 à 10 km, et se fédérer jusqu'à une échelle nationale. Les professionnels impliqués dégagent ensuite du temps de travail en commun pour produire des outils, coordonner des actions...et mettre à jour cette feuille de route.

Document complet [ici](#) et cartographie des tiers-lieux français [là](#).